

Informations pratiques programme 2024 (MAJ 04/01/2024)

Contacts SDORRA'Form :

- ❖ **Secrétaire administrative :** Mylène VOCALE 04-78-60-54-96 ou sdorraform@gmail.com
- ❖ **Responsable handicap :** Véronique PECOUT
- ❖ **Gestion de la mise en ligne du programme :** Julie MAGNARD
- ❖ **Représentante permanente de SDORRA'Form :** Véronique PECOUT

Pré-requis pour l'ensemble des formations : Être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout autre titre admis en équivalence.

Information handicap : Toutes nos formations sont organisées dans des lieux accessibles. En cas de situation de handicap nécessitant des adaptations, merci de prendre contact avec Véronique PÉCOUT à l'adresse sdorraform@gmail.com, pour que nous prenions en concertation les dispositions nécessaires pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

Modalités d'inscription :

Remplir **UN** bulletin d'inscription par formation.

Un mail de confirmation de pré-inscription vous sera envoyé dans les 15 jours qui suit la réception de votre demande. Vous serez avisé en cas d'impossibilité d'inscription ou de placement en liste d'attente.

Les inscriptions aux formations seront acceptées jusqu'à 15 jours avant le début de chaque formation, dans la limite des places disponibles.

Pour chaque pré-inscription validée, il vous sera adressé par mail une convention de formation professionnelle, ainsi que le programme de la formation et le règlement intérieur.

Les adhérents du SOR-AuRA bénéficieront d'une remise de 50€ sur le coût des formations indiquée sur le programme (exonération des frais de dossier), sous réserve d'être à jour de leur cotisation au moment de la formation.

Cette remise sera automatiquement appliquée lors de l'enregistrement de l'inscription. Elle ne peut être appliquée sur une formation prise en charge dans le cadre du DPC. Merci de veiller à libeller le montant de votre règlement en appliquant cette remise sur le tarif indiqué sur votre convention de formation.

Inscription définitive : L'inscription ne sera définitivement validée qu'à réception de la convention signée et du règlement de la formation (chèque de dépôt de garantie pour une demande en DPC)

Si vous ne pouvez finalement pas donner suite à votre inscription, merci de prévenir immédiatement le SDORRA'Form (sdorraform@gmail.com) pour libérer la place.

Rappel de la formation : environ 8 à 10 jours avant le début de la formation, vous recevrez un message avec les diverses informations pratiques concernant le stage.

Informations utiles

- Questionnaires :

- 3 semaines à 1 mois avant le début du stage, il vous sera demandé de répondre à un questionnaire pré-formation.
- A l'issue du stage, vous aurez à remplir un questionnaire de connaissances et un questionnaire d'évaluation de la formation.

Le traitement de ces questionnaires fait partie du parcours de formation et est obligatoire pour valider votre formation.

- Les attestations nécessaires et une facture vous seront délivrées à la fin de la formation une fois l'ensemble du parcours terminé.

- SDORRA'Form se réserve le droit d'annuler un stage (nombre de participants insuffisant, désistement du formateur...) : dans ce cas, les droits d'inscription vous seront intégralement remboursés, mais les frais annexes (billets de train, hôtel, ...) ne seront en aucun cas pris en charge.

- Pour chaque formation, un animateur, représentant du SOR-AuRA, sera présent.

- **Prise en charge par le FIF-PL :**

- Les frais de participation peuvent donner lieu à une prise en charge forfaitaire par le FIF-PL, **sous réserve de l'agrément de la formation par le FIF-PL** (non connu au jour de l'envoi de ce programme). Cette prise en charge se fait au coût réel ; elle est plafonnée à 150€ par jour, limitée à 600€ par professionnel et par an.
- Pour obtenir vos dossiers : www.fifpl.fr
- N° de déclaration d'activité de formation de SDORRA'Form: 82 69 12966 69 (l'enregistrement ne vaut pas agrément par l'Etat)

- **Prise en charge par l'ANDPC :**

- Certaines des formations peuvent permettre de satisfaire à votre obligation de Développement Professionnel Continu (la mention DPC est alors indiquée sur la fiche du programme), **sous réserve de leur validation par l'ANDPC** (non connue au jour de l'envoi de ce programme).
- **Vous serez informé-e des modalités d'inscription sur le site de l'ANDPC, dès que la formation aura été validée par l'ANDPC.**

- Une feuille d'émargement sera signée au début de chaque demi-journée.

Tout au long de votre parcours d'inscription et de formation, n'hésitez pas à nous solliciter pour toute demande (sdorraform@gmail.com)